



A

Madame la Directrice
de la société APAVE MAROC

119, Bd de la Résistance, 5^{ème} étage, Appt 20, 20310

- Casablanca -

Objet : Décision de renouvellement d'agrément pour le contrôle réglementaire des appareils
à vapeur à terre et à pression de gaz

P.J : Décision n° 4/DAJC/2025 du 16/06/2025

Madame la Directrice,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, copie de la décision de la Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable portant renouvellement de l'agrément de votre société, pour le contrôle réglementaire des appareils à vapeur à terre et à pression de gaz.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur des Affaires Juridiques,
du Contrôle et de la Prévention des Risques

Signé : Mohssine ZAIDI



N°4...../DAJC/2025

Décision**de renouvellement de l'agrément accordé à la société APAVE MAROC pour le contrôle réglementaire des appareils à vapeur à terre et à pression de gaz**

-----000-----

La Ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable,

Vu le Dahir du 22 juillet 1953 (9 kaada 1372) portant règlement sur l'emploi des appareils à vapeur à terre, notamment ses articles 4, 5 et 10 ;

Vu le Dahir du 12 janvier 1955 (18 jourmada I 1374) portant règlement sur les appareils à pression de gaz, notamment ses articles 3, 4 et 11 ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Énergie et des Mines n° 2456 du 02/12/2005 relative aux agréments des organismes chargés du contrôle réglementaire des appareils à vapeur et à pression de gaz ;

Vu la demande présentée par la société APAVE MAROC sise au 119, Bd. de la Résistance, 5^{ème} étage n° 20, Casablanca ;

Vu les résultats de l'enquête effectuée auprès de la société précitée, en date du 24/04/2025 ;

Sur proposition du Directeur des Affaires Juridiques, du Contrôle et de la Prévention des Risques,

DECIDE :**Article premier :** L'agrément pour le contrôle réglementaire des appareils à vapeur à terre et à pression de gaz, accordé à la société APAVE MAROC, est renouvelé pour une durée de trois (03) ans, à compter du 02 décembre 2024.**Article 2 :** Les agents agréés, par le Département de la Transition Énergétique, pour effectuer le contrôle réglementaire des appareils à vapeur à terre et à pression de gaz, sous la responsabilité de la société APAVE MAROC, sont listés dans le tableau ci-après.

Prénom et Nom	N° CNIE
Tarik SAADI	BJ132211
Abdellah ES-SOUDATI	M152623
Ahmed EL OUAHIDI	H137820
M'hammed HAMMOUCHE	H135957
Abdellatif SOULBANI	H131420
Hassan MESRAR	T94966
Driss EL KARI	M197562

Prénom et Nom	N° CNIE
Adil BELCADI	D518313
Mohamed KADOURI	T245778
Redouane JAMAL	BE476519
Mohammed HRIOUT	T140109
Lahcen BENNANI	T155558
Youssef ALAHYANE	T235594
Mohamed OUHEJJOU	UA54553

Article 3 : La présente décision est notifiée à la société APAVE MAROC.Ministre de la Transition Énergétique
et du Développement Durable

Signé : Leila BENALI

Fait à Rabat, le ...16. JUIN. 2025